

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 059-255902827-20250416-DEL19_2025-BF



CFEU 2024



Note de présentation synthétique du compte financier unique

2024

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est obligatoirement jointe au budget primitif et au compte administratif, devenu aujourd'hui le compte financier unique, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux (L.2313-1 du code général des collectivités territoriales). Cette obligation s'applique à toutes les communes et aux établissements publics de coopération intercommunale y compris les syndicats qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus (L.5211-36 du code général des collectivités territoriales). Le présent document a pour objectif de répondre à cette obligation.

Siège :
4 Avenue de la Gare
CS 10559
59 605 MAUBEUGE Cedex
Mail : direction@sambre-mobilites.fr
Tél : 03.27.59.60.00
www.sambre-mobilites.fr

SAMBRE
Mobilités
Imaginons ensemble les mobilités de demain !

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 059-255902827-20250416-DEL19_2025-BF



I. Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une **présentation brève et synthétique** retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif, devenu aujourd'hui le compte financier unique, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le CFU (Compte Financier Unique) est un **document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.**

Le vote sur le CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales.

Ce CFU **met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et produits afférents.**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le comité syndical élit son Président. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Le compte financier unique :

- **Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget** (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- **Présente les résultats comptables de l'exercice ;**
- **Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante** qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Tel est l'objet de la présente note,

II – Présentation synthétique du compte financier unique 2024

EXECUTION BUDGETAIRE

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	86 855 724,11	88 619 861,85	1 764 137,74
	Section d'investissement	69 860 723,76	71 349 865,21	1 489 141,45
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Section d'exploitation	0,00	4 227 723,35	4 227 723,35
	Section d'investissement	0,00	113 026,94	113 026,94
TOTAL (réalisations + reports)		156 716 447,87	164 310 477,35	7 594 029,48
		DEPENSES	RECETTES	
RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	0,00	0,00	
	Section d'investissement	3 797 728,80	3 107 000,00	
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	3 797 728,80	3 107 000,00	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTATS CUMULES	Section d'exploitation	86 855 724,11	92 847 585,20	5 991 861,09
	Section d'investissement	73 658 452,56	74 569 892,15	911 439,59
	TOTAL CUMULE	160 514 176,67	167 417 477,35	6 903 300,68

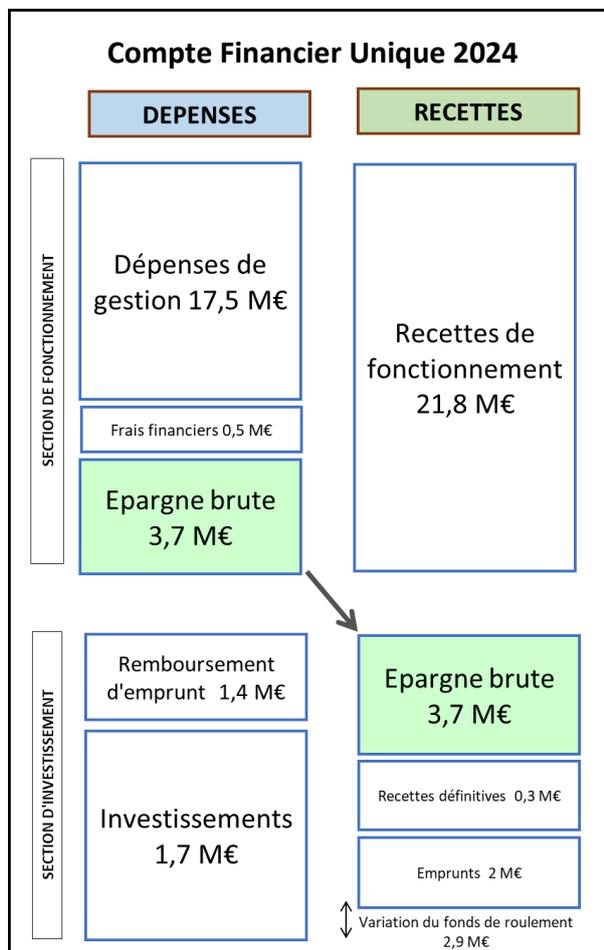
L'exercice 2024 fait apparaître un **résultat excédentaire de fonctionnement de 1,78 M. d'€** et un **résultat excédentaire d'investissement de 1,49 K€**, soit un **résultat excédentaire global de l'exercice de 3,25 M. d'€**.

Le **résultat de clôture de l'exercice**, quant à lui, présente un **excédent de fonctionnement de 5,99 M. d'€** et un **excédent d'investissement de 0,91 M. d'€**, soit un **résultat excédentaire global de clôture de 6,90 M. d'€**.

Le **redressement de la situation financière du syndicat mixte poursuit sa progression, grâce aux décisions antérieures prises par le Conseil Syndical** (optimisation fiscale – modification du régime de la TVA et augmentation du versement mobilité notamment) **et le résultat de l'exercice 2024 est satisfaisant.**

Néanmoins, cela est à mettre en perspective du contexte d'augmentation récurrent des dépenses et de la stagnation des recettes.

La **structure du compte financier unique 2024** du syndicat mixte peut être schématisée comme suit :



- les **recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 21,88 M. d'€**, en progression de + 5,4 % par rapport à 2023, portées par l'accroissement du versement mobilité et le changement de mode de gestion qui accroît la surface financière du syndicat.

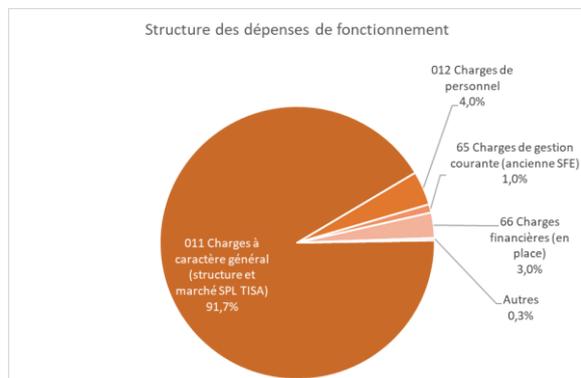
- les **dépenses de fonctionnement atteignent quant à elles 17,5 M. d'€** contre 16 M. d'€ en 2023 hors intérêts, soit une augmentation de + 5,57 %.

- **l'épargne brute s'établit donc à 3,7 M. d'€** contre 3,9 M. d'€ en 2023.

- les **dépenses d'équipement s'élèvent quant à elles à 1,7 M. d'€** (hors dette).

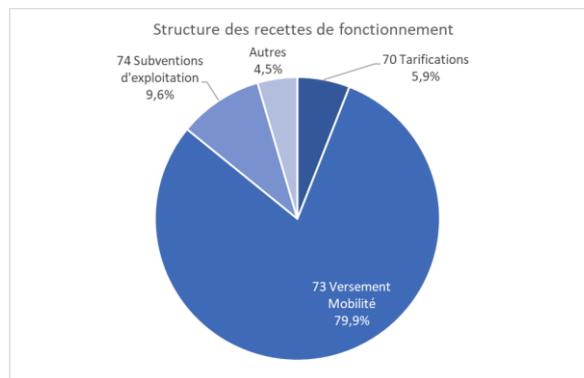
En 2024, le syndicat a eu recours à l'emprunt pour un montant de 2 M. d'€ à la clôture de l'exercice 2024 l'encours de la dette s'élève à **17,88 M. d'€**.

Pour permettre de **visualiser la structure et la répartition des dépenses mais également des recettes**, les équipes du syndicat mixte ont réalisé les **2 diagrammes à secteur ci-dessous pour se rendre compte de l'importance de chacune d'entre elles** :



Les dépenses liées et consacrées **aux transports** **représentent près de 92 %** de l'ensemble des dépenses.

C'est de loin la dépense la plus importante du budget du syndicat après les charges de personnel 4 % et les charges financières 3 %.



Le VM représente près de 80 % de l'ensemble des recettes.

C'est de loin la recette la plus importante du budget du syndicat après les subventions d'exploitation à hauteur de 9,6% et les recettes commerciales de près de 6%.

III – la section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre syndicat d'assurer les dépenses quotidiennes de la collectivité.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Les **dépenses 2024** enregistrées au compte financier unique **représentent 98,58% des prévisions imaginées lors de l'élaboration du budget primitif.**

Les Dépenses :

Tableau récapitulatif des dépenses en K€

Dépenses de fonctionnement en K€		CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	% CA/BP
011	Charges à caractère général	724,06	12 916,33	16 798,80	16 581,78	98,71%
012	Charges de personnel	581,88	684,81	756,35	728,17	96,27%
014	Atténuation de produits	4,62	75,63	120,00	2,33	1,94%
65	Autres ch. de gestion courante	13 278,86	2 425,66	324,20	178,24	54,98%
<i>Dépenses gestion courante</i>		<i>14 589,42</i>	<i>16 102,43</i>	<i>17 999,35</i>	<i>17 490,52</i>	<i>97,17%</i>
66	Charges financières	612,86	619,35	556,86	543,38	97,58%
67	Charges exceptionnelles	0,07	68,95	0,30	0,00	0,00%
68	Dotations aux provisions	8,53	-	48,73	48,74	100,02%
<i>Dépenses réelles de fonctionnement (A)</i>		<i>15 210,88</i>	<i>16 790,74</i>	<i>18 605,24</i>	<i>18 082,64</i>	<i>97,19%</i>
023	Virement à la section d'investissement			716,61	0,00	0,00%
042	Op. ordre de transf. Entre sect.	1 711,80	1 872,29	68 781,02	68 773,08	99,99%
Total dépenses de fonctionnement		16 922,68	18 663,03	88 102,87	86 855,72	98,58%

Le **chapitre 011** - charges à caractère général - pour un montant de **16.581,78 K€, soit 98,71% des prévisions budgétaires**, n'appelle aucune observation particulière. Néanmoins, il est utile de préciser que :

- la rémunération de la SPLTISA est depuis le 1^{er} mars 2023 imputée au chapitre 011 en lieu et place du chapitre 65 qui a intégré cette dépense jusqu'au 28/02/2023,
- le portage salarial du poste de direction est repris depuis le 1^{er} juin 2023 au chapitre 012.

Hormis ces deux changements les autres imputations de ce chapitre sont restées stables.

Le **chapitre 012** - charges de personnel – fin 2024 **s'élève à un montant de 728,17 K€ soit 96,27% des prévisions.** On remarque une **augmentation de 43,36 K€/CA 2023, soit + 6,33 %** due à la fois aux 2 recrutements courant 2023 supportés en année pleine en 2024 et au glissement du portage salarial du poste de direction (58,3 K€ en 2023).

De plus, un agent de catégorie B a été recruté au 1^{er} janvier 2024 au service des marchés publics sur un emploi permanent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 5h15.

Le **chapitre 014** - atténuation de produits - correspond aux remboursements du **versement mobilité à des entreprises bénéficiant d'exonérations** pour un montant de dépenses de **2,33 K€ pour l'exercice 2024 soit 1,94% des prévisions.**

Cette année le syndicat a été très peu sollicité par les structures pouvant prétendre à un **remboursement de versement mobilité contrairement à l'exercice 2023 soit - 73,30 K€.**

Le **chapitre 65** - autres charges de gestion courantes - **de 178,24 K€ représente 54,98% de consommation par rapport à la prévision.**

Cet écart s'explique par le fait que pour la deuxième année consécutive la Région n'a pas sollicité le coût des lignes pénétrantes.

Néanmoins, par précaution un montant équivalent à ce qui était pris en charge par le syndicat sur les exercices précédemment a été affecté au budget, il en sera de même sur l'exercice 2025.

Par ailleurs, ce même chapitre comprend également les indemnités des élus ainsi que les subventions (Région, SNCF, AGIR, SMIRT, COS...).

Le **chapitre 66** - charges financières - **pour un montant de 543,38 K€ correspondant aux intérêts des 9 emprunts** (10 emprunts souscrits au 31/12/2024 dont 1 remboursable à partir de 2025) soit une **baisse de 75,97 K€** car 2 emprunts ont pris fin au 01/01/2024 et 06/03/2024.

Le **chapitre 023** - virement à la section d'investissement – **un virement de 716,61 K€ a été effectué au profit de la section d'investissement** soit :

- 660 K€ d'autofinancement,
- 56,61 K€ pour la régularisation de la décision modificative n°1.

Le **chapitre 042** - opération d'ordre – **les dotations aux amortissements sont de 68,77 M. d'€ en 2024 soit une augmentation de 66,91 M. d'€ correspondant à la régularisation de l'opération ViaVil.**

Cette dernière **régularisation n'a pas eu d'impact sur les dépenses de fonctionnement** puisqu'elle a été couverte par le compte 1068 « réserves » compte de bilan à la suite d'un **travail collégial entre les agents du syndicat, du Service de Gestion Comptable d'Avesnes sur Helpe et de la Sous-Préfecture.**

Les Recettes :

Tableau récapitulatif des recettes en K€

Recettes de fonctionnement en K€		CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	% CA/BP
013	Atténuation de charges	5,05	5,69	2,00	4,86	243,00%
70	Vente de Pds prestations services	100,09	1 002,33	1 248,31	1 295,18	103,75%
73	Produits issus de la fiscalité	15 112,80	16 978,75	17 000,00	17 408,70	102,40%
74	Subventions d'exploitation	1 819,78	1 966,87	1 897,46	2 088,57	110,07%
75	Autres pds. de gestion courante	593,15	724,17	592,00	983,99	166,21%
<i>Recettes gestion courante</i>		<i>17 630,87</i>	<i>20 677,81</i>	<i>20 739,77</i>	<i>21 781,30</i>	<i>105,02%</i>
77	Produits exceptionnels	0,14	1,15	61,20	62,68	102,42%
<i>Recettes réelles de fonctionnement (B)</i>		<i>17 631,01</i>	<i>20 678,96</i>	<i>20 800,97</i>	<i>21 843,98</i>	<i>105,01%</i>
042	Op. ordre de transf. Entre sect.	61,74	61,74	66 775,87	66 775,88	100,00%
Total recettes de fonctionnement		17 692,75	20 740,70	87 576,84	88 619,86	101,19%

Compte tenu de l'optimisation fiscale et le régime de TVA, nous avons enregistré au **chapitre 70** -vente de produits et prestations de service - les **recettes commerciales reversées par la SPLTISA** soit 1,29 M. d'€ pour 2024 ainsi que le **remboursement des charges du parking silo d'Aulnoye-Aymeries** supportées pour moitié entre la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et le syndicat mixte Sambre Mobilités pour un montant de 86,05 K€.

Au **chapitre 73** - produits issus de la fiscalité - nous constatons une **progression du versement mobilité à hauteur de 17,41 M. d'€ soit + 2,53 %**, et ce, grâce à l'augmentation du taux de versement mobilité voté à 2 % depuis le 1^{er} janvier 2023.

Le **chapitre 74** - subventions d'exploitation - est la deuxième ressource du syndicat pour un montant total encaissé en 2024 à hauteur de 2.088,57 K€ reprend :

- **779,78 K€** de DGF pour les collégiens et les lycéens versés par la Région,
- **247,19 K€** de la Région pour l'utilisation des lignes pénétrantes,
- **20,48 K€** pour le remboursement du transport scolaire hors ressort territorial versés par la Région,
- **254,68 K€** de gratuité pour les lycéens urbains versés par la Région
- **429,64 K€** pour la gratuité des collégiens versés par l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre,
- **254,68 K€** pour la gratuité des lycéens versés par l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre,
- **100 K€** de contribution financière versés par l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre,
- et enfin **2,12 K€** de contribution financière versés par la CC du Pays de Mormal.



Le **chapitre 75** - autres produits de gestion courante – **pour un montant de 983,99 K€** correspondant à la redevance de la SPLTISA pour 500 K€, le remboursement exceptionnel de la taxe sur les salaires de 2023 pour 383 K€ à la suite du changement de marché avec la SPLTISA et 101 K€ pour les compensations du versement mobilité.

Le **chapitre 77** - produits exceptionnels - correspondent au remboursement par les assurances d'un bus incendié.

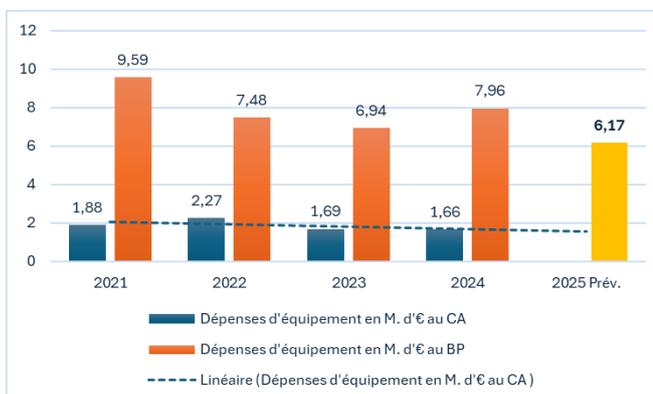
Le chapitre 042 – opérations d'ordre - **pour 66,77 M. d'€** dont :

- l'amortissement des subventions d'investissement pour 147,88 K€,
- la reprise de 27,16 M. d'€ sur le compte 1068 – autres réserves – pour couvrir la réintégration de l'opération ViaVil,
- l'amortissement des subventions ViaVil pour 39,47 M. d'€ qui a permis de solder les écritures relatives à cette opération.

IV - la section d'Investissement

Les Dépenses :

Pour rappel, les dépenses d'équipement ont été arrêtées à la somme de 1,66 M€ en 2024 et 1,88 M€ en moyenne par an sur les 4 exercices représentés à l'aide de l'histogramme ci-contre.



Elles sont constituées sur ces 3 exercices 2021 à 2023 en majorité des dépenses liées au PEM de Maubeuge (pour 2,4 M€) et d'acquisitions de bus (0,75 M€/an). Pour 2024, les principales dépenses réalisées concernent le PEM de Maubeuge (paiement des dernières factures), le PEM d'Aulnoye-Aymeries (notamment les études préalables et de maîtrise d'œuvre) et la poursuite de nos acquisitions de bus pour un montant de plus 1,2 M. d'€.

Elles sont constituées sur ces 3 exercices 2021 à 2023 en majorité des dépenses liées au PEM de Maubeuge (pour 2,4 M€) et d'acquisitions de bus (0,75 M€/an). Pour 2024, les principales dépenses réalisées concernent le PEM de Maubeuge (paiement des dernières factures), le PEM d'Aulnoye-Aymeries (notamment les études préalables et de maîtrise d'œuvre) et la poursuite de nos acquisitions de bus pour un montant de plus 1,2 M. d'€.

Tableau récapitulatif des dépenses en K€

Dépenses d'investissement en K€		CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	% CA/BP
20	Immobilisations incorporelles	-	-	32,00	18,00	56,25%
21	Immobilisations corporelles	39,14	42,48	253,69	115,40	45,49%
op.1003	Pôle gare AULNOYE-AYMERIES	315,30	63,34	3 846,34	112,86	2,93%
op.1005	Stations et accessibilité	118,56	103,67	478,55	93,41	19,52%
op.1007	Pôle gare MAUBEUGE	591,33	253,20	149,54	80,89	54,09%
op.1008	Dépôt LOUVROIL	24,37	50,67	147,35	0,00	0,00%
op.1010	Pôle gare JEUMONT	-	-	25,00	0,00	0,00%
op.1011	Acquisition autobus	1 151,95	1 108,84	2 240,29	1 241,01	55,40%
op.1012	Vidéo protection surveillance	26,36	65,90	153,55	5,98	3,89%
op.1013	Billetterie	-	-	500,00	0,00	0,00%
op.1014	Pôle gare BETTIGNIES	-	-	20,00	0,00	0,00%
op.1016	Acquisition de vélos	-	-	120,00	0,00	0,00%
<i>Dépenses d'équipement</i>		<i>2 267,01</i>	<i>1 688,10</i>	<i>7 966,31</i>	<i>1 667,55</i>	<i>20,93%</i>
16	Emprunts et dettes assimilées	1 622,77	1 806,50	1 417,30	1 417,29	100,00%
Total dépenses réelles d'investissement		3 889,78	3 494,60	9 383,61	3 084,84	32,87%
040	Op. ordre de transf. Entre sect.	61,74	61,74	66 775,87	66 775,88	100,00%
Total dépenses d'investissement		3 951,52	3 556,34	76 159,48	69 860,72	91,73%

Le tableau, ci-dessus, détail les dépenses d'investissement par opérations, les autres chapitres se détaillent comme suit :

- le **chapitre 21** - immobilisations corporelles - comprend :
 - 36,00 K€ pour l'achat de 2 moteurs,
 - 10,34 K€ pour l'achat de matériel informatique,
 - 9,66 K€ pour l'achat de mobilier,
 - 59,40 K€ pour l'achat d'un banc de freinage.

- Le **chapitre 16** - emprunts et dettes assimilées- **correspond aux remboursements de la dette pour 9 emprunts soit un montant de 1.417,30 K€** (10 emprunts souscrits au 31/12/2024 dont 1 remboursable à partir de 2025), ce chapitre est en diminution de 389,21 K€ par rapport à l'exercice 2023.

- Le **chapitre 040** - opération de transfert entre section – **correspond à l'amortissement des subventions d'investissement pour 61,74 K€.**

Les Recettes :

Tableau récapitulatif des recettes en K€

Recettes d'investissement en K€		CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	% CA/BP
13	Subventions d'investissement	50,90	786,13	1 835,10	256,96	14,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00	-	4 458,53	2 000,00	44,86%
23	Immobilisations en cours	57,36	-	-	0,00	
<i>Recettes d'équipement</i>		<i>3 108,26</i>	<i>786,13</i>	<i>6 293,63</i>	<i>2 256,96</i>	<i>35,86%</i>
10	DOTATIONS, fds divers et réserves	54,62	11,37	255,19	319,82	125,33%
Total recettes réelles d'investisserr		3 162,88	797,50	6 548,82	2 576,78	39,35%
021	Virement de la section de fonct.			716,61	0,00	0,00%
40	Op. d'ordre de transf. entre sect.	1 711,80	1 872,29	68 781,02	68 773,08	99,99%
<i>Recettes opérations de transfert</i>		<i>1 711,80</i>	<i>1 872,29</i>	<i>69 497,63</i>	<i>68 773,08</i>	<i>98,96%</i>
Total recettes d'investissement		4 874,68	2 669,79	76 046,45	71 349,86	93,82%

Le **chapitre 13** enregistre le **solde de la subvention FEDER versée dans le cadre de la réalisation du PEM de MAUBEUGE pour un montant de 256,96 K€**,

Le **chapitre 16** un **emprunt de 2 M. d'€ a été souscrit en 2024** dont le remboursement se fera à partir de 2025,

Le **chapitre 10** le FCTVA enregistre une **recette de 64,63 K€**,

Le **chapitre 040** se décompose comme suit :

- Les amortissements des immobilisations courantes pour 2,06 M. d'€,
- La régularisation ViaVil pour 66,71 M d'€.



SYNDICAT MIXTE SAMBRE MOBILITÉS

📍 4 avenue de la Gare - CS 10159 59 605 - Maubeuge Cedex

☎ 03 27 59 60 00 🌐 www.sambre-mobilites.fr